

Le Courrier Opelousas

Vol. XIX.

Opelousas, Paroisse St. Landry, Ine., Samedi, 27 Juillet 1872.

No. 46.

OPELOUSAS:

SAMEDI matin, 27 JUILLET, 1872.

Nominations Démocratiques.

POUR PRÉSIDENT,

Horace Greeley.

POUR VICE-PRÉSIDENT,

B. GRATZ BROWN.

Ticket Démocrate-Réformiste d'Etat.

POUR GOUVERNEUR,

JOHN McENERY, de Ouachita.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,

B. F. JONAS, d'Orléans.

POUR SECRÉTAIRE D'ETAT,

A. D. LAFARGUE, des Avoyelles.

POUR AUDITEUR,

DANIEL DENNETT, de Ste. Marie.

POUR AVOCAT-GENERAL,

H. N. OGDEN, d'Orléans.

Surintendant de l'Education Publique,

ROBT. M. LUSHER, d'Orléans.

Pour le Congrès, pour l'Etat entier,

J. B. EUSTIS, d'Orléans.

CLUB DEMOCRATE-REFORMISTE.—Samedi dernier, à la Maison de Côté, le premier Club Démocrate-Réformiste de la Paroisse a été organisé.

Voici les officiers choisis:

Dr. J. L. Estorge, Président.

Chas. N. Lalor, Vice-Président.

Léonce F. Lastrapes, Secrétaire.

Alb. Lastrapes, Sec.-correspondant.

N. Quatrevaux, Trésorier.

E. S. Andrus, Marshall.

OPELOUSAS 27 Juillet 1872.

Une assemblée des membres du Comité Démocratique Exécutif de la Paroisse St. Landry, aura lieu à la Maison de Côté, à Opelousas, Mardi prochain, le 30, à 10 heures du matin.

Les membres sont priés d'être ponctuels.

F. DEJEAN, Prés.

Mardi dernier a été en notre ville un jour de fête et de gala pour la compagnie des Pompiers et celle des Echeques.

Cette dernière compagnie, nouvellement organisée, recevait de la Nouvelle-Orléans, son wagon, échelles, crochets etc. et les pompiers devaient naturellement se hâter de recevoir leurs frères et participer à leur plaisir.

En conséquence, vers 9 heures du matin, la compagnie des pompiers s'accompagna leurs frères jusqu'à l'Eglise Catholique, où l'attendait leur wagon. De là, une procession s'est formée, et, musique en tête, elle a parcouru, par un soleil des plus ardents, les principales rues de la ville, exécutant son passage, des couronnes, des bouquets, des devises &c. dont la plupart étaient destinées à la nouvelle compagnie; c'était de rigueur.

Après la procession, la pompe et le wagon ont été reconduits dans leurs Remises respectives, et les deux compagnies se sont alors transportées dans un salon, où un dîner froid bien composé et artuellement préparé par l'habile et complaisant Steward de la compagnie des Pompiers, les attendait; et là, avant, pendant et après le repas, la bonne harmonie, la gaieté et le plaisir n'ont été interrompus que sur promesse que ces deux compagnies se réuniraient souvent dans un but de plaisir.

Nous devons ajouter que le wagon et ses accessoires sont ce qu'il y a de mieux dans ce genre, tant pour la solidité et la légèreté, que pour l'élegance et la commodité. Le tout était décoré avec goût, et les présents recueillis dans la procession ont été ajoutés, ça va sans dire, à sa belle apparence.

La première balle de coton de la récolte pendante est arrivée sur le marché de la Nouvelle-Orléans, le 18 Juillet, et provient de l'habitation de Madame veuve Hausman, du comté de Dallas, Texas. Cette balle de coton, vendue à Galveston, à raison de 93 cts. la livre, a rapporté \$425.

Une autre balle de coton, venant de Ouachita; Louisiana, est arrivée le 20 à la Nouvelle-Orléans. On ne dit pas combien elle a rapporté.

Il y a un mois ou deux, un nommé J. Runnions, demeurant sur le Mill Creek, dans la Paroisse Calcasieu, fut assailli à une dizaine de milles de sa demeure, en s'en retournant chez lui, et en revenant de Washington, où il avait été porté deux wagons de coton et d'ouï rapportant des marchandises pour son magasin. Comme il avait sur lui un certain montant en greenbacks, on a dû supposer que c'était pour lui voler son argent qu'il avait été assailli. Son corps, sa poitrine surtout, était criblé de chevrotines.

Peu de jours après, on rapportait que certains greenbacks en circulation dans le quartier, avaient des trous causés probablement, disaient-on, par des chevrotines, et tachés de sang.

Bref, un mandat d'arrêt a été lancé contre un certain Ignatius Rodriguez, Espagnol ou Mexicain, demeurant dans le voisinage de Mill Creek, et mercredi dernier, Rodriguez est venu, accompagné du porteur du warrant, Eugène H. Maggee, et a été logé en prison.

Nous ne savons au juste si Rodriguez s'est constitué prisonnier ou s'il a été arrêté en vertu du warrant en question.

La Candidature de Greeley.

OFFICIEL.—Nous devons encore une fois informer l'organe de Warmoth, de notre ville, que nous ne désirons nullement envoyer au pénitencier tous nos adversaires politiques; mais ce que nous nous réjouissons de voir, c'est que ceux qui volent et pillent la Louisiane soient cloués sur les échafauds du pénitencier de Baton Rouge. Voilà où nous différons d'opinion d'avec le "Journal"; car s'il a un bon mot à dire, c'est en faveur de ceux qui ont conduit notre Etat vers une ruine presque certaine; et si le peuple entendrait de purs ces vauriens et ces pillards, ils trouveraient sans doute un défenseur zélé dans le Journal.

Si l'on a une chose qui doit être de la méfiance relativement au parti Libéral, c'est de voir que tous les organes de Warmoth sont fortement en faveur de ce mouvement.—C'est là qu'on voit d'où vient le vent.

Le Caméléon est un reptile qui, on le sait, a la faculté de prendre couleur des objets qui l'entourent. Il en est de même de certains politiciens.— Au lieu de changer de nom toutes les semaines ou tous les mois, ne vaudrait-il pas mieux de baptiser leur parti "Les Caméléons"?

Le Jury de Police de la Paroisse d'Ibérie vient de passer une résolution qui devrait servir d'exemple au nôtre.

La voici:

"Attendu que le Jury de Police de la paroisse d'Ibérie a reçu avis qu'il y a une vacance d'un cadet pour cette Paroisse à l'Ecole Militaire d'Etat, il a été résolu que les parents qui désirent faire application pour remplir cette vacance sont notifiés de la présenter au Jury de Police vers le 1er de Septembre prochain."

La candidature de M. Warmoth.

[Extrait de l'Abolition du 18 Juillet.]

M. Warmoth vient d'avoir l'occasion de poser officiellement sa candidature devant la future convention du parti Libéral. Dans sa lettre à M. Penn, il dit: "Je vous déclare donc que mon nom et mes services sont complètement à la disposition du parti de la manière que j'aurai convenable la Convention de nos représentants." C'est à dire que M. Warmoth se laissera faire une douce violence et consentira à se laisser décevoir.

Plus loin, il revient sur cette idée et dit encore: "Si la Convention m'imposait le devoir de défendre sa cause."

Il y a longtemps, d'ailleurs, que nous savions que l'organisation du parti Libéral par M. Warmoth, n'a pas eu d'autre but que sa réélection comme gouverneur; elle n'a pour cause le refus fait par les démocrates d'accepter une coalition dont cette réélection devait être la première condition. Le *Republican* n'a cessé de mettre en avant la candidature de M. Warmoth. Tout dernièrement à la suite du meeting tenu sur la Place Lafayette, M. Sloanekker, le factotum du gouverneur, président du comité de presse du parti libéral, a pu se hasarder à dire à la procession assemblée sous les fenêtres du quartier général "le peuple endossera bientôt Warmoth comme il endosse Greeley et Brown."

M. Warmoth passe une grande partie de son temps au quartier-général du parti libéral, rue Carondelet, et c'est lui qui est l'âme dirigeante du parti. Il en est le représentant dans le Comité Central et dans toutes les dénominations du gouvernement ne peuvent égarer le public sur le rôle qu'il joue dans l'organisation du parti.

Sans doute, il y a, dans le Comité Central, des citoyens qui se croient parfaitement indépendants de M. Warmoth et qui s'efforcent de ce qu'on les prenne pour des instruments de M. Warmoth. Mais, à notre sens, ces citoyens s'aveuglent étrangement sur ce qui se passe et sur l'influence qu'ils pourront avoir sur la Convention.

Si on prend pour exemple, la paroisse d'Orléans et si on examine la composition du Comité de Paroisse et l'organisation des clubs, qui vont participer à l'élection des délégués à la Convention d'août, il est impossible d'avoir un doute sur le résultat de l'élection, puisque les créatures de M. Warmoth sont la grande majorité du Comité de Paroisse.

Quant aux autres paroisses, à l'exception de trois ou quatre, où le mouvement libéral est assez prononcé, et où les élections seront sérieuses, elles ne seront représentées dans la Convention libérale que par les fonctionnaires d'Etat dépendant de M. Warmoth, ou par des hommes déjà gagnés à sa cause pour des raisons d'intérêt local ou d'intérêt personnel.

M. Warmoth sera donc le candidat de la Convention libérale qui réunira le 5 août; il sera aussi le candidat de la Convention radicale qui est convoquée pour le 9 août par M. Hugh J. Campbell, président du Comité Central Républicain (parti Finckback).

Or, quel est le but des ex-démocrates qui donnent à cette coalition, que nous nous abstenons de qualifier, l'appui de leurs noms? Ils n'espèrent pas, sans doute, que les démocrates et les réformistes qui composent la grande masse des électeurs conservateurs, vont baisser pavillon devant M. Warmoth et Campbell. Ils ne réussiront donc qu'à enlever aux candidats de la fusion leurs voix et celles de quelques milliers d'adhérents; c'est à dire qu'ils travaillent sans le vouloir, à l'élection de Kellogg, d'Autoine et des autres candidats radicaux.

Nous aimons à croire qu'avant la réunion de la "masses Convention" d'août, tous les anciens démocrates qui se sont attachés au parti libéral sans avoir de motifs intéressés, verront clair dans le jeu de la chigne radicale avec laquelle ils se sont associés et qu'ils reviendront au grand parti conservateur qui leur voit avec regret dans le camp de ses ennemis.

La Candidature de Greeley.

La candidature d'Horace Greeley est le résultat d'un de ces mouvements populaires instinctifs, que tous les raisonnements du monde ne sauraient arrêter. Nous ne parlons pas des causes qui ont fait préférer Greeley à ses concurrents dans la convention de Cincinnati, nous faisons allusion au courant d'opinion qui rendit inévitable l'écroulement de la candidature de Greeley par la convention nationale démocratique de Baltimore. L'opposition persévérante de la presse démocratique, au Nord et au Sud, n'a pu arrêter ce courant. C'est là un fait qui mérite d'être étudié.

La différence d'opinion qui a existé sur ce sujet entre les journaux démocrates et les lecteurs peut, selon nous, s'expliquer ainsi.

Les journalistes ont par nécessité de publier tout ce qu'ils voient, sans se préoccuper de la vérité ou de la fausseté, sans se préoccuper de la candidature de Greeley avec les opinions, les passions et les préjugés du journal qu'il avait dirigé. Ils ne pouvaient dégarer la figure de Greeley et son caractère personnel des souvenirs que leur avaient laissés leurs lectures. De là, leur opposition énergique et tenace au candidat de Cincinnati jusqu'à ce qu'il fut assés devenu célèbre à Baltimore.

Les masses démocratiques n'ont jamais connu les opinions de la Tribune que par quelques extraits parcourus avec indifférence et promptement oubliés, ont vu dans Horace Greeley, non le directeur et l'inspirateur du plus détestable des journaux radicaux, mais un bonhomme à la physionomie avenante, original dans ses habitudes, amusant dans ses manières, connu par ses élocutions de cour et populaire par ses discours et la simplicité de ses manières.

En un mot, elles n'ont vu que le Greeley de la légende, celui qui avait dit: "laissez nos frères du Sud s'en aller en paix," celui qui s'était interposé comme pacificateur, celui qui s'était porté caution pour Jeff Davis, celui qui, en dernier lieu, réclamait l'amnistie.

Entre cette figure mobile et sympathique sous plus d'un rapport et le masque impassible de Grant le taciturne, le peuple s'est laissé entraîner par son sentiment vers Greeley. Il lui a semblé que l'homme de la situation, l'homme de la réconciliation, l'homme de la réaction contre le régime militaire et contre les souvenirs de la guerre, était tout trouvé en Horace Greeley et qu'il était inutile de chercher un autre.

Ceci explique comment les journaux habitués à guider l'opinion publique ont lutté vainement contre le torrent et comment, dans une convention démocratique, l'adversaire le plus constant et le plus habile—et ajoutons le plus heureux—de la démocratie, a été acclamé comme le candidat de la démocratie.

Nous nous sommes inclinés, comme nos confrères, devant la voix du peuple qui a choisi Greeley, et nous nous sommes plu à être plus fort que les raisons de ceux qui ne consultaient que les souvenirs d'un passé amer, tandis que la tendance du mouvement actuel est de les effacer. Nous souhaitons sincèrement que l'avenir justifie la décision populaire et qu'Horace Greeley, une fois élu président, prove par ses actes que le peuple était dans le vrai quand il l'a choisi comme un trait-d'union entre les deux sections, comme le restaurateur véritable de l'Union. Un citoyen en portait un pouvoir dans "de petites conditions, lorsqu'il a une conscience droite et honnête, doit savoir se dégager de ses idées préconçues et de ses préjugés, pour s'élever à la hauteur de ce qui est nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Si Horace Greeley a l'intelligence de cette mission, il sera appelé à jouer le rôle d'un grand homme et son nom brillera d'un grand lustre sur la liste des présidents de la république américaine.—Abelille.

Depuis plusieurs mois, les compagnies de chemins de fer de la ville ont été en lutte avec les compagnies de "nickels" faites d'un grand nombre de chemins de fer. Les compagnies de concert, les présidents avaient offert une récompense considérable à la personne qui ferait découvrir les fabricants de cette fausse monnaie, dont la circulation devenait extrêmement préjudiciable aux intérêts des compagnies. En outre, elles s'étaient adressées à la police, et celle-ci avait confié la conduite de l'affaire à un de ses plus habiles agents, le capitaine Malone.

Après de longues et infructueuses recherches, M. Malone découvrit que des individus avaient acheté des quantités considérables d'étain et de métal à sonder, et qu'ils avaient transporté le tout dans une maison située aux environs du Nouveau Bassin.

De déduction en déduction, le policier arrêta ses soupçons sur deux individus, les nommés Beaufort et Joseph Pecore, d'origine sicilienne, domiciliés rue Cypress, No. 107.

Ces individus furent filés, comme on dit en argot de police, et de détectés ils surpris un jour en flagrant délit. Ils changèrent au billard de 10 cents, contre lequel ils reçurent deux nickels.—A ces nickels ils en substituèrent deux autres qui étaient faux, et avec lesquels ils payèrent leurs places.

Le capitaine Malone était fixé; et c'est avec la plus entière confiance dans l'issue de ses recherches, qu'il demanda un mandat de perquisitions.

Dimanche soir, le capitaine Malone, accompagné des agents secrets, Smith, Donovan, Peora et Harris, et des officiers Laby et McLaughlin, se dirigea vers la maison suspecte.

Une partie de la nuit se passa à écouter les bruits de l'intérieur, et les dispositions étaient telles que les hôtes de la maison ne s'aperçurent rien de la surveillance dont ils étaient l'objet. Enfin, à quatre heures du matin, sur un signe de leur chef, les agents forcèrent les portes, se précipitèrent dans la maison, et les deux malfaiteurs se saisirent, terrassés et mis aux fers avant d'avoir pu opposer la moindre résistance ni se servir des armes qu'ils tenaient à leur portée.

Cela fait, le capitaine Malone fouilla

la maison et découvrit soixante double monies en plaques de Paris, et tous les autres outils, ustensiles et métaux servant à la fabrication de faux nickels; plus 500 pièces fausses.

Son lieutenant, un jeune homme de 25 ans son camarade, José L'ecorre, paraît avoir la soixantaine. Les deux malfaiteurs ont été écroués à la prison de paroisse et enfermés dans des cellules séparées.

L'habileté avec laquelle le capitaine Malone a conduit cette affaire lui fait le plus grand honneur.—Abelille.

Voici le programme politique des partis amis de la Démocratie et de la Réforme, adopté par les deux Comités Centraux et par les candidats (composant le ticket d'Etat) qui ont été choisis sur cette plateforme.

Nous doutons fort qu'on puisse imaginer un parti plus libéral.

Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens sans distinction de couleur, de race ou de religion; nous nous engageons à maintenir, par tous les moyens légaux, les quatre dernières années, nous nous engageons à maintenir le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs locaux plus efficaces, en réduisant les dépenses publiques, pour empêcher les franchises, et nous inaugurerons le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous demandons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires, nous ferons de notre mieux pour empêcher les franchises, et nous inaugurerons le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs locaux plus efficaces, en réduisant les dépenses publiques, pour empêcher les franchises, et nous inaugurerons le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous demandons un amendement à la Constitution, pour abolir le tout pouvoir exécutif, et pour que le pouvoir soit confié à une commission de trois membres, élus par le peuple, pour une durée de deux ans.

Nous nous engageons à maintenir le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs locaux plus efficaces, en réduisant les dépenses publiques, pour empêcher les franchises, et nous inaugurerons le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous demandons un amendement à la Constitution, pour abolir le tout pouvoir exécutif, et pour que le pouvoir soit confié à une commission de trois membres, élus par le peuple, pour une durée de deux ans.

Nous nous engageons à maintenir le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs locaux plus efficaces, en réduisant les dépenses publiques, pour empêcher les franchises, et nous inaugurerons le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous demandons un amendement à la Constitution, pour abolir le tout pouvoir exécutif, et pour que le pouvoir soit confié à une commission de trois membres, élus par le peuple, pour une durée de deux ans.

Nous nous engageons à maintenir le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs locaux plus efficaces, en réduisant les dépenses publiques, pour empêcher les franchises, et nous inaugurerons le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous demandons un amendement à la Constitution, pour abolir le tout pouvoir exécutif, et pour que le pouvoir soit confié à une commission de trois membres, élus par le peuple, pour une durée de deux ans.

Nous nous engageons à maintenir le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs locaux plus efficaces, en réduisant les dépenses publiques, pour empêcher les franchises, et nous inaugurerons le système de la plus grande liberté dans toutes les branches du gouvernement.

CANDIDATS.

Pour le Congrès.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est candidat, indépendant pour représenter la Troisième District Congressional du comté de St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour le Sénat de l'Etat.

Nous sommes autorisés à annoncer M. THOMAS C. ANDERSON comme candidat pour Sénateur d'Etat, de la part du District Sénatorial composé des Paroisses Cameron, Calcasieu, Lafayette et St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour Juge de District.

Le soussigné, Juge du 24 District Judiciaire, est candidat pour un autre terme, à la place qu'il occupe maintenant. Pour ce que l'on doit attendre de lui, à l'avenir, en sa qualité de Juge, il se réfère à ses services passés, sur le siège judiciaire.

JOHN E. KING.

Pour le Juge de Paroisse.

Nous sommes autorisés à annoncer que le Juge A. GARRIGUES est candidat pour Juge de Paroisse de la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

ANTOINE CART.

Pour Greffier de la Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer M. ALBERT LASSAPES comme candidat à la place de Greffier de la Cour de District, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour Greffier.

Nous sommes autorisés à annoncer M. H. MILLARD DUNBAR, du Grand Cotran, comme candidat pour Greffier de la Cour de District, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour Avocat de District.

Le soussigné a l'honneur de présenter comme candidat à la place de Greffier de la paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain, M. JAMES DONOVAN, comme candidat pour le poste de Greffier de la paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour le Greffier.

Nous sommes autorisés à annoncer M. CAMILLE MELONCON comme candidat pour représenter la Paroisse St. Landry à la Chambre basse de la Législature, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour le Greffier.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LUCIEN DARRY comme candidat à l'une des places de Représentant de la paroisse St. Landry à la Législature, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour le Greffier.

Nous sommes autorisés à annoncer M. ISAAC F. LITTELL comme candidat pour représenter la Paroisse St. Landry à la Chambre basse de la Législature, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour le Greffier.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JAMES WEBB comme candidat pour représenter la Paroisse St. Landry à la Chambre basse de la Législature, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour le Greffier.

Nous sommes autorisés à annoncer M. M. A. L. DURIO est candidat, à une réélection comme représentant de la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour le Greffier.

Nous sommes autorisés à annoncer M. YVES D'AVY, le titulaire actuel, comme candidat à la place de Recorder pour la Paroisse St. Landry, à l'élection de Novembre prochain.

JOHN B. PRICH.

Pour le Greffier.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JAMES D. COLE, de Plaquemine Brulée, comme candidat pour Coroner de la Paroisse St. Landry, à la prochaine élection.

Sources de la Pointe aux Loupes.

Publiées par le Directeur de l'Etat, à l'occasion de la publication de la loi relative à la répartition des terres.

La prospective de plaisir ou le besoin d'indulger par un séjour à la campagne.

Ces sources sont situées sur la Bayou des Canons, à 31 milles sud-ouest des Opelousas. Parmi les sources, il y en a de sulfureuses, de ferrugineuses et de minérales. Elles sont toutes très abondantes, et très dures, elles forment un bled fort épais, ce qui change entièrement dans l'espace d'un quart de mille. En outre du bain principal, il s'en trouve un autre à environ 500 pas de l'établissement, qui est formé par une source, la plus froide et la plus abondante.

En annonçant l'ouverture de son établissement, le soussigné ne prétend pas en faire une retraite où la fashion et le plaisir sont les choses principales, mais, avant tout, d'offrir l'usage de ses eaux aux malades, aux personnes souffrantes et aux malades atteints de maladies chroniques. A néanmoins, des maisons et des chambres commodément meublées, et sa table sera toujours, autant que faire se pourra, en rapport des besoins et des goûts des visiteurs. Les prix sont modérés et les services sont en outre, sera mis à la disposition de ceux qui voudront les y avoir, et les frais additionnels seront très minimes.

Le soussigné sera modéré dans ses prix, et il est certain d'avoir ceux qui visitent nos sources auront bon lieu de se réjouir du résultat de leur séjour.

15 Juin 1872. ANTOINE CART.

P. J. LEFEBVRE, Agent.

Encadré des rues de la Cour et Landry, OPELOUSAS.

Je suis constamment en main et offre à ses amis, à des prix très modérés, ce qui ne peut manquer d'être satisfaisant, et peut du comptant.

MARCHANDISES SECHES.

Vêtements Confectionnés.

CHAUSSURE, CHAPELLENE.

QUINCAILLERIE, FERBLANTERIE.

GROCIERIES.

VINS, LIQUEURS, FAIENCE.

TOILE ET CIRIQUES D'EMBALLAGE.

MAIS, AVOINE ET SON.

Opelousas, 1er Juin 1872.

AU PUBLIC.

Le soussigné rappelle respectueusement au public, le fait de l'ouverture de son magasin, où il se trouve un assortiment de marchandises de toutes sortes, et à des prix très modérés, ce qui ne peut manquer d'être satisfaisant, et peut du comptant.

H. H. BROAD, Capitaine.

H. H. BROAD